

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne). . . . . 25 cent  
RÉCLAMES . . . . . 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires, de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De Cahors à Libos.				De Libos à Cahors.				De Cahors à Montauban.				De Montauban à Cahors.			
CAHORS. — Départ.	Omnibus	Poste	Omnibus	CAHORS. — Départ.	Poste	Omnibus	Omnibus	CAHORS. — Départ.	Omnibus	Omnibus	Omnibus	TOULOUSE. — Dép.	Omnibus	Omnibus	Omnibus
6 h 35	1 h 42	15 h 50	16 6	2 h 30	9 h 50	7 h 30	16 6	4 h 40	10 h 35	5 h 20	5 h 31	5 h	10 h 35	4 h 50	4 h 50
Mercuès . . . . .	7 4	1 32	6 19	Monsempron-Libos — Dép.	8 40	3 5	8 55	Sept-Ponts . . . . .	4 50	10 45	5 31	Montauban. — Départ.	7 25	10 h 35	4 h 50
Parnac . . . . .	7 9	1 40	6 28	Fumel . . . . .	8 48	3 15	9 3	Cienrac . . . . .	5 6	11 1	5 49	Montneuve . . . . .	7 40	10 49	5 10
Luzach . . . . .	7 22	1 55	6 44	Soturac-Touzac . . . . .	9 1	3 28	9 16	Albias . . . . .	5 11	11 10	5 57	Albias . . . . .	7 51	10 58	5 23
Castelfranc . . . . .	7 34	2 7	6 58	Duravel . . . . .	9 10	3 38	9 26	Réalville . . . . .	5 28	11 23	6 10	Réalville . . . . .	8 3	11 7	5 38
Puy-l'Évêque . . . . .	7 45	2 17	7 8	Puy-l'Évêque . . . . .	9 19	3 48	9 36	Caussade . . . . .	5 58	11 55	6 42	Caussade . . . . .	8 17	11 19	5 56
Duravel . . . . .	7 55	2 27	7 18	Castelfranc . . . . .	9 34	4 5	9 52	Réalville . . . . .	6 9	12 8	6 56	Borredon . . . . .	8 35	11 36	6 20
Soturac-Touzac . . . . .	8 6	2 39	7 32	Luzach . . . . .	9 47	4 19	10 6	Albias . . . . .	6 19	12 22	7 8	Montpezat . . . . .	9 15	12 10	7 11
Fumel . . . . .	8 12	2 45	7 40	Parnac . . . . .	9 57	4 30	10 17	Fonneuve . . . . .	6 27	12 33	7 18	Albias . . . . .	9 41	12 28	7 41
Monsempron-Libos Ar.	8 12	2 45	7 40	Mercuès . . . . .	10 9	4 43	10 29	Montauban. — Arriv.	6 48	1 27	7 45	Cienrac . . . . .	9 53	12 38	7 54
PARIS. — Arrivée . . . . .	11 46	4 18	2 49	CAHORS. — Arriv.	10 25	5 1	10 47	TOULOUSE. — Arriv.	8 25	2 45	9 41	Sept-Ponts . . . . .	10 9	12 51	8 12
								CAHORS — Arrivée . . . . .	10 18	2 59	9 41	CAHORS — Arrivée . . . . .	10 18	12 59	8 23

## NOUVELLES POLITIQUES

**La France :** « Le régime parlementaire, qui a été si longtemps pour les libéraux français la forme parfaite et définitive du gouvernement du pays par le pays, commence à laisser apercevoir des défauts graves et de vastes lacunes. Ce régime donne, aux questions de personnes, une importance exagérée qui ne fait que s'accroître, favorise la formation de coteries et remplace trop souvent la politique de principe et la politique d'intérêt général par la politique électorale. Il substitue les rivalités entre hommes d'Etat à la lutte des idées, les compétitions aux discussions et favorise la formation d'une classe spéciale de politiciens, ligés avec l'armée des fonctionnaires et des aspirants fonctionnaires. »

**Le XIX<sup>e</sup> Siècle** engage la majorité républicaine de la Chambre à monter plus d'esprit politique que les membres de la commission des princes, car dit-il, il est de l'intérêt de la République qu'on aboutisse à autre chose qu'à un aveu d'impuissance renouvelé de 1883, sinon les princes se diront plus forts que la République.

**La Paix** estime que les princes qui ne sont rien aujourd'hui, sortiraient démesurément grandis d'un débat, à la suite duquel la Chambre refuserait de se rallier au projet du gouvernement. Cette considération doit tracer sa conduite à la majorité républicaine.

**La République française** dit : La commission n'a plus qu'un devoir à remplir : il faut qu'elle vienne devant la Chambre le plus tôt possible ; qu'elle présente le texte qu'elle voudra, qu'elle se hâte d'ouvrir le débat et de donner la parole à la majorité. Le piteux avortement de la majorité de la commission suffira certainement à éclairer la Chambre, et la majorité saura bien faire l'accord qu'on déclare aujourd'hui impossible.

**Le Petit Journal** constate que le gâchis est de plus en plus intense.

**Le Mot d'Ordre** dit : Ce n'est plus le projet Brousse ni le projet Burdeau, avec ou sans modifications, qui sont en jeu ; c'est un vote pour la République.

blique contre la monarchie qui doit sortir du débat qui aura lieu à la Chambre. L'accord est indispensable à ce sujet, sinon les partisans des princes se gausseront de la République et des républicains.

**L'Autorité** dément que les ducs de Nemours et d'Aumale aient eu une entrevue avec le président de la République.

**La Gazette de France :** « La puissance du principe monarchique seul est telle que par là même les princes qui en sont les représentants sont considérés comme un danger pour la République. Les républicains ne peuvent se dissimuler que le pays est monarchique par tempérament, par tradition et que toutes les idées de gouvernement s'incarnent pour lui dans des personnes. »

**La Liberté :** « L'état d'esprit de la commission est la photographie de celui de la Chambre. Les convenances ont fait leur temps ; on ne voit plus que des gens qui mettent les pieds dans le plat. C'est qu'il est difficile de faire le mal quand on prétend le faire coincider en apparence avec le respect de la légalité qui est la base de tout état social. »

**Le duc de Montpensier** est parti de Madrid pour la France avec l'intention d'y rester même si l'expulsion est prononcée.

**M. le duc d'Aumale.** — Une question assez délicate s'est posée au sujet du duc d'Aumale, qui est, on le sait, président du Conseil général de l'Oise. Cette fonction étant élective, on s'est demandé si le mandat dont il est investi ne pourrait pas être, en ce qui le concerne, un obstacle dans le cas où la nouvelle loi sur les princes devrait lui être appliquée. Aucune résolution n'a encore été prise à cet égard par le ministère.

**Lettre du prince Napoléon.** — Le prince Jérôme Napoléon vient d'adresser au président et aux membres de la Chambre des députés une lettre dans laquelle il proteste contre l'exil dont il est menacé, non comme prétendant, — car il n'est pas prétendant, — mais comme chef de la famille des Napoléon.

Il accepterait volontiers l'exil s'il devait contribuer au relèvement de la patrie ; mais les périls que court la République proviennent des vices d'une constitu-

tion qui est monarchique, quoique d'étiquette républicaine et de la mauvaise politique de nos gouvernants.

L'exil des princes entraînera les proscriptions de citoyens, la terreur et la guerre civile.

Le prince Jérôme termine en espérant que le peuple reconnaitra bientôt ses véritables amis.

**A DECAZEVILLE**

Voici les dépêches échangées entre M. Laur, député, et la Compagnie de Decazeville :

M. Laur, député, à M. Petitjean, à Decazeville, 3 juin, reçue à 10 h. 50.

Au nom de notre camaraderie, vous conjure d'accorder 5 centimes par benne gros ; arriverai demain et ferai tout pour apaisement. Faites efforts, télégraphiez réponse.

Le président et vice-président de la Société des houillères de l'Aveyron, à M. Laur, député, 3 juin, 3 heures.

Monsieur le député,

Nous avons reçu communication de votre dépêche en date de ce jour, 3 juin, adressée à M. Petitjean, à Decazeville. Vous demandez par cette dépêche à la Compagnie d'accorder 5 centimes par benne de gros, et vous annoncez votre arrivée à Decazeville pour demain, 4 juin, dans un but d'apaisement.

Votre intervention antérieure et la production que vous avez faite à la tribune de chiffres absolument inexacts sur les conditions de nos exploitations, nous font considérer une nouvelle intervention de votre part comme contraire aux intérêts des ouvriers et de la Compagnie, et comme de nature à amener tout autre chose que de l'apaisement.

Nous vous en laissons, en conséquence, toute la responsabilité, et vous prions de recevoir, etc.

Decazeville, 6 juin.

Trois réunions ont eu lieu ce soir, à Combes, à Firmy et Decazeville, plus nombreuses que jamais. Les mineurs ont voté la grève jusqu'aux vendanges prochaines.

Decazeville, 7 juin.

M. Christophe, directeur de l'usine à gaz, a reçu, hier, une lettre anonyme le prévenant qu'on voulait faire sauter l'usine. L'autorité militaire, prévenue, a entouré l'usine de sentinelles ; les postes environnants ont été doublés et les patrouilles multipliées.

**Le général de Négrier.** — Le général de Négrier souffre encore de sa blessure ; il partira incessamment pour Vichy.

**Le cardinal Guibert.** — L'état du cardinal Guibert, souffrant de douleurs au cœur, s'est sensiblement amélioré.

**L'Institut Pasteur.** — La 34<sup>e</sup> liste de souscription pour l'Institut Pasteur porte le total de cette souscription à 1 million 384 francs.

**Grand prix de Paris.** — 1<sup>er</sup> Minting (cheval anglais) ; 2<sup>e</sup> Polyucte ; 3<sup>e</sup> Sycomore.

**Frontière espagnole.** — On télégraphie de Foix à la France : « Foix, 5 juin. »

« J'apprends à l'instant que don Carlos est chez l'évêque d'Urgel, où il vient de conférer avec les chefs du parti carliste. »

« On affirme que des munitions et des armes sont concentrées en grande quantité dans la République d'Andorre, et que don Carlos va prochainement tenter un mouvement insurrectionnel. »

« Les républicains, de leur côté, se préparent à tenter la fortune. »

Madrid, 5 juin.

Le bruit court que M. Ruiz Zorrilla aurait réussi à réunir une somme de 500,000 pesetas, auprès de capitalistes anglais, afin de fomenter un mouvement révolutionnaire en Espagne.

**Berlin et Saint-Petersbourg.** — Une dépêche, adressée de Berlin au Journal des Débats, dit que l'empereur Guillaume a dîné chez le prince Schouvaloff, ambassadeur de Russie. Les cercles de Berlin considèrent cet événement comme un indice du complet rétablissement des relations amicales entre les deux empires.

**Crédit foncier de France.** — Tirage du 5 juin 1886. — Obligations communales de 500 francs 3 0/0 1879. — Le numéro 275,370 est appelé au remboursement à 100,000. Le numéro 463,240 à 25,000 francs. Les numéros 66,348 — 335,422 — 350,388 —

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

80

**LA FAMILLE CAVALIÉ**

XX

LES POURPARLERS

Nous sommes en 1865, c'est à dire que quatre années ont passé, changeant les mœurs, donnant aux populations du Sud des besoins nouveaux et de nouvelles aspirations. Le sang ne peut pas avoir coulé pour rien. Des milliards et des milliers d'hommes ont été engloutis. Nous avons triomphé dans vingt batailles. Nos meilleurs généraux Stonewall Jackson qui vous a fait trembler dans votre capitale, Stuart, A. P. Hill, sont morts. Robert Lee et Beauregard sont seul restés debout, incarnations de la patrie, qui veut vivre et ne veut pas mourir ! Forcer le Sud à reconnaître la suprématie du Nord, se serait vouloir déchirer l'histoire, rayer quatre années du livre des hommes. On n'efface pas d'un trait de plume ; Bull-Run, Fredericksburg, Chancellorsville ! Laissons de côté l'esclavage. Vous et moi ne faisons pas de la diplomatie à présent : nous sommes ici pour faire du patriotisme. Prenez garde de l'oublier ! Le Sud a déclaré la guerre au Nord, parce que le Nord voulait opprimer le Sud. Aujourd'hui, renoncer à notre liberté tant qu'il nous reste un sol-

dat, ce serait rendre inutile le sang qui a coulé. Des pères ont perdu leurs fils ; des fils sont devenus orphelins, et des femmes sont devenues veuves. Les maisons, là-bas, à Richmond, à la Nouvelle-Orléans, à Mobile, à Galveston, sont en deuil. Pas un toit où on ne pleure. Et tout cela pour rien ? Non !

M. Lincoln avait écouté froidement le discours ému, éloquent du vice-président des Etats confédérés. Le commodore Noir, debout au fond de la cabine, regardait cette scène, et son cœur battait. Comme il était beau, cet homme, qui défendait la liberté de tout un peuple qui préférait continuer une guerre sans merci que de renoncer à la noble indépendance de ses concitoyens.

M. Lincoln tenait un canif et taillait un morceau de bois. Il reprit avec lenteur, scandant ses mots, sans lever les yeux

— Alors vous préférez que les hostilités ne s'arrêtent point là ? Seulement, vous ne ferez qu'aggraver les conditions qui vous seront imposées par le Nord. Le congrès de Washington ne rétractera rien de ce que j'ai dit. Le général Lee, votre dernière espérance, est cerné dans la Virginie. . .

Il se tourna vers Robert.

— Commodore, vous êtes français, dit-il. Si l'un de vos généraux, à la suite d'une invasion des Gaules, se trouvait cerné entre la Seine à l'est, l'Adour au Sud, et l'Océan à l'ouest et au nord : s'il lui était matériellement impossible, avec une armée de quarante mille soldats, bien armés, bien équipés, bien nourris ; si l'un de vos généraux se trouvait dans une conjoncture, que lui conseilleriez-vous ?

Robert Cavalité, avant de répondre, fixa son re-

gard sur Stephens. Il attendait que le vice-président des Etats confédérés lui permit de parler.

— Répondez, commodore ! dit celui-ci.

— Je lui conseillerais de mourir ! prononça Robert.

M. Lincoln se leva à son tour.

— Notre entrevue doit en rester là. Seulement n'oubliez pas que vous serez un jour ou l'autre forcé d'accepter des conditions plus dures que celles-ci.

— C'est possible, monsieur le président, répondit M. Stephens avec une intonation noble et triste ; mais nous pourrions dire comme ce roi de France, dont vous parliez tout à l'heure : Tout est perdu, fors l'honneur !

Pour la première fois, M. Lincoln laissa échapper un peu d'impatience.

— Nous vous prendrons tout, dit-il d'une voix brève, tout ! le jour où vous rendrez, nos soldats fouleront votre territoire. Nous vous écraserons d'impôts pour payer les frais de la guerre ; tous les officiers qui, faits prisonniers, se seront évadés, seront fusillés ; vous n'aurez plus une seule frégate ! Ce Simoun si célèbre, si vanté, ce Simoun qui nous a fait tant du mal, sera notre possession. Et je veux que l'amiral Faragut y plante sous mes yeux son pavillon !

— Robert s'inclina et répliqua :

— Je vous jure devant Dieu, monsieur le président, que voilà une chose qui ne sera pas.

M. Lincoln ne répondit rien. Il ouvrit la porte de la cabine et fit signe au chef d'état-major de le suivre.

— L'armistice conclu sera rompu dans une demi-journée, messieurs, reprit-il, quand ils furent arrivés sur le pont.

Le petit schooner chauffait à l'ancre. Il revint se mettre bord à bord avec le Simoun. M. Lincoln et les deux généraux y montèrent. Il salua les confédérés, et le schooner partit à toute vapeur dans la direction du fort Monroe.

Une heure plus tard, la frégate s'éloignait pour reconduire M. Stephens dans les lignes confédérées. Robert Cavalité était triste.

— Qu'avez-vous donc, commodore ? lui demanda l'homme d'Etat.

— Qu'avez-vous donc vous-même, monsieur le vice-président ? Est-ce que je ne vois pas la tristesse et l'angoisse peintes dans vos yeux ? Je pleure la mort de la patrie, comme vous la pleurez vous-même.

— Vous avez bien parlé, commodore ! Ah ! cette guerre vous aura fait grand.

— Alors je puis espérer que si je demande une faveur à M. Jefferson Davis, cette faveur me sera accordée ?

— Doutez-vous ?

— Non ; aussi monsieur le vice-président, c'est à vous que je m'adresse d'abord pour l'obtenir.

M. Stephens regarda Robert avec étonnement. Il y avait dans les paroles du commodore Noir une gravité qui le frappait.

— Parlez dit-il, fort des pouvoirs discrétionnaires qui m'ont été concédés à Richmond, je vous engage ma parole de ne pas vous refuser la faveur que vous voulez solliciter.

Le commodore Noir regardait la côte américaine, si largement découpée, qui se déroulait devant eux, à mesure que le Simoun avançait. On voyait paraître, dans les infractuosités des rochers, ou derrière les pins marins, au tronc colossal, l'habit

424,004 — 768,196 — 849,255 sont appelés au remboursement chacun à 5,000 francs. En outre, 45 numéros sont remboursables chacun à 1,000 fr., et 3,516 autres au pair. Obligations communales de 500 francs 30/0 1880 Cet emprunt comprend les 600,000 obligations émises le 14 octobre 1884. Le numéro 756,362 est appelé au remboursement à 100,000 francs. Le numéro 473,022 à 25,000 francs. Les numéros 139,364 — 603,939 — 643,074 — 731,243 — 733,272 — 982,223 sont appelés au remboursement chacun à 5,000 francs. En outre, 45 numéros sont remboursables à 1,000 francs et 3,460 autres au pair.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Protestation. — Quelques membres du Conseil municipal de Cahors, viennent d'adresser à Monsieur le préfet, la protestation suivante :

« Le 4 juin 1886, le Conseil municipal a été convoqué sur la demande de la majorité pour délibérer sur les mesures à prendre à la suite de la manifestation tumultueuse du 31 mai dernier, et s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances et sous la présidence de M. le Maire.

« M. le Maire a lu, en ouvrant la séance, les articles de la loi du 5 avril 1884, relatifs aux attributions des Maires et des Conseils municipaux.

« Après cette lecture, il a déclaré que l'arrêté du 27 mars rentrait dans les attributions absolues du Maire et que, en discuter les termes et prendre une délibération au sujet, serait sortir de la légalité, et immédiatement il a déclaré que la séance était levée et il s'est retiré.

« Les soussignés, considérant que cet arrêté, qui a un caractère permanent, n'a point été revêtu des formalités prescrites par l'article 95 de la dernière loi municipale et qu'il a été procédé à tort à son exécution.

« Considérant que le Maire n'est investi de ses pouvoirs que par le vote du Conseil municipal, qui, par le fait de son choix, est, jusqu'à un certain point, solidaire des actes du Maire, même de ceux qu'il peut faire en dehors du contrôle du Conseil municipal; que, dès lors, le Conseil municipal a le devoir de lui demander compte de tous ses actes qu'il croit vexatoires ou impopulaires;

« Considérant que l'arrêté du 27 mars 1886 doit être apprécié comme tel; qu'il était inutile et par suite vexatoire puisqu'il était possible d'arriver, avant comme depuis l'arrêté, au résultat qu'on a obtenu;

« Considérant que cet arrêté, qui n'avait point pour objet de favoriser la circulation, mais spécialement un but purement fiscal, n'aurait pas dû être pris par le Maire sans avis préalable du Conseil municipal;

« Considérant que pour en arriver à son exécution, le Maire, ceint de son écharpe, est descendu personnellement dans la rue, escorté des agents de police et a procédé à l'arrestation arbitraire d'un paisible et honnête citoyen; que cette arrestation et l'enlèvement des tables par la police, ont amené la manifestation tumultueuse, durant laquelle des faits très regrettables auraient pu se produire;

d'un douanier de l'Union.

— Pauvre pays ! murmura Robert.

Puis, après une pause, il reprit tout haut : — M. Lincoln avait raison. Nous ne pouvons plus opposer aux ennemis qu'une résistance désespérée. Il viendra toujours une heure où il nous faudra jeter l'épée et tourner le front !

— Et cette frégate serait flâtrée par eux ! Et ce pont où tant de braves marins ont répandu le meilleur de leur sang servirait à la parade des matelots de M. Farragut ! Il m'en a menacé, vous avez entendu, — Monsieur le vice président, j'ai acheté cette frégate cinq millions. J'ai été heureux et fier qu'un tas d'or me permit de faire présent à ma patrie d'adoption d'un bâtiment de guerre de plus. Le Simoun n'est plus à moi. Mais si j'ai pu servir avec honneur, avec gloire, — ajouta-t-il fièrement, — la cause de la Confédération, je vous demande, à vous, le représentant de cette patrie, je vous demande de me la rendre, et regarder comme non avenue l'acte de donation que j'en ai fait.

— Monsieur le vice président, — Au nom du peuple confédéré, monsieur le commodore, je vous rends la propriété du Simoun, dit-il. Maintenant que l'homme d'Etat a parlé, voulez-vous permettre à l'ami de vous demander ce que vous comptez faire ?

— La faire sauter ! — quand elle aura eu l'honneur de vous reconduire au rivage, vous, notre dernier espoir qui vient de s'évanouir.

M. Stephens baissa un instant sa tête si fière et intelligente. Puis, serrant avec force la main de Robert, d'un accent impossible à rendre, lui dit : — Et vous ferez bien !

« Déclarent que leur intention était de proposer, en séance publique, le vote d'un ordre du jour tendant à exprimer des regrets au sujet des troubles du 31 mai, produits par l'exécution de l'arrêté;

« Considérant, au surplus, et dans le cas spécial et grave qui vient de se produire, considérant uniquement que M. le Maire s'est borné à donner lecture de quelques articles, sans application, de la loi de 1884; qu'il n'a point donné la parole aux signataires de la lettre qui a motivé la convocation; que bien au contraire, il a déclaré que la séance était levée et que brusquement il a quitté la salle se frayant un passage à travers les spectateurs semblant dédaigner les protestations de ses collègues; que cette attitude a été un véritable outrage pour eux;

« En conséquence, ils protestent énergiquement contre la conduite du Maire, qui en levant la séance, a voulu se soustraire à toute discussion. »

Nous apprenons que M. Robert Calmon, seul arrière-petit-fils du maréchal Maison, vient d'être autorisé, à la demande de son oncle, le marquis Maison, à relever le nom de cet illustre soldat et à l'ajouter au sien.

Les assises du département du Lot, pour le 3<sup>e</sup> trimestre de 1886, s'ouvriront à Cahors le lundi 9 août, à dix heures du matin, sous la présidence de M. Cabadé, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

Adjoint. — Dimanche dernier, M. Granier, capitaine en retraite, a été élu adjoint au maire de Gourdon, en remplacement de M. Lascombes, décédé.

Postes et Télégraphes. — Un concours pour le surnuméraire des Postes et Télégraphes aura lieu le jeudi 5 août 1886 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ayant une taille de 1<sup>m</sup> 54 au minimum, ainsi que les anciens militaires et les fonctionnaires publics comptant trois années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande établie sur une feuille de papier timbré au Directeur des Postes et Télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 30 juin 1886.

Heureux pêcheurs ! — A la suite de pétitions, appuyées par un grand nombre de Conseils généraux et de Préfets, M. le Ministre des Travaux publics a décidé qu'il ne serait pas verbalisé contre les amateurs de la pêche à la ligne flottante tenue à la main, les 13 et 14 juin courant, jours fériés.

Le colportage du poisson est toujours interdit jusqu'à l'ouverture.

Volontariat d'un an. — Les jeunes gens désirant être admis à l'engagement conditionnel d'un an devront déposer, du 1<sup>er</sup> juillet au 14 août, une demande écrite à la préfecture du département où ils veulent être inscrits.

Les jeunes gens de la classe de 1885 et les ajournés des classes précédentes qui peuvent aux

termes de l'article 12 du décret du 1<sup>er</sup> décembre 1872, prétendre au bénéfice de l'assimilation aux engagés conditionnels d'un an, devront, dans le même délai, se faire inscrire à la préfecture du département où ils ont tiré au sort.

Passé le 14 août, aucune demande ne sera admise, et les jeunes gens appartenant par leur âge, à la classe de 1886, qui ne se seront pas fait inscrire, seront tenus, suivant leur numéro de tirage, à toutes les obligations de service imposées par la loi.

Les commissions d'officiers de troupes à cheval, chargées d'examiner les candidats sous le rapport de leurs connaissances en équitation, fonctionneront également du 1<sup>er</sup> juillet au 14 août inclus.

La composition écrite qui, d'après les prescriptions de l'article 4 du décret du 10 mai 1880, est éliminatoire, aura lieu dans toute la France le 17 août, à 9 heures précises du matin.

Les affiches portant convocation des jeunes gens et désignation du lieu d'examen rappelleront que les candidats, qu'ils aient ou non reçu une lettre de convocation individuelle, doivent être réunis dans la salle d'examen, un quart d'heure à l'avance. Les portes seront closes à 8 heures 55.

Duravel. — Le conseil municipal de Duravel, dans sa dernière session, a voté une somme de 50 francs pour l'Institut Pasteur; quelques souscriptions spontanées ont élevé à 112 francs la somme offerte par la commune à cet établissement humanitaire.

Musique militaire. — A partir de jeudi, 10 juin courant, la musique du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie se fera entendre sur les Allées Fénélon, les Jeudi et Dimanche de chaque semaine, de 8 heures à 9 heures et demie du soir.

Ordination. — Mgr l'Evêque de Cahors a ordonné trois prêtres, dimanche dernier au Petit-Séminaire de Montfaucon.

Tribunal correctionnel de Figeac Audience du 29 mai

Le nommé Olivier Baptiste, accusé de vol sur la place publique de Figeac, est condamné à trois mois d'emprisonnement.

Commissaires de police. — Des examens pour l'emploi aux commissariats de police ont eu lieu à Agen, mardi dernier.

Ont été admis : Pour le Lot : MM. Delatre et Saur.

Foire de Fumel. — Les affaires ont été de peu d'importance.

Les bœufs étaient en baisse.

Les porcs se vendaient assez bien.

Le blé valait de 17 à 18 fr. l'hectolitre, le maïs 13 fr.

Les œufs 0,40 c. la douzaine.

Foire de Puy-l'Evêque. — Les bœufs ont subi depuis un mois, une baisse de 30 à 50 fr.; il s'est fait peu d'affaires.

Le blé valait de 14 à 15 fr. 50 les 80 litres, le maïs 11 fr.; les pommes de terre de 4 à 4 fr. 50.

Les oisons de 3 à 4 fr. la paire; La volaille

Robert était habitué aux locutions étranges du vieux serviteur. Il n'y faisait même plus attention.

— Je désire, dit-il, que tu ailles me chercher ton maître, et que tu le préviennes que je Patends.

— M. le baron s'empressera de se rendre à l'ordre de l'ami de M. le baron, car c'est son devoir.

— Et bien ! tout est rompu ? murmura Amine en se penchant à l'épaule de son mari.

— Tout.

— Il ne faut plus espérer avoir la paix ?

— Hélas, non !

— Que vas-tu faire ? Tu me disais toi-même que cette vie de corsaire commençait à te peser, parce qu'elle devenait inutile.

— Tu vas, le savoir ma chère bien aimée. François reparut : il rayonnait.

— J'ai trouvé M. le baron relisant une lettre, dit-il.

Rien ne peut traduire avec quelle expression François prononça ce mot : relire. On le comprendra, cette lettre était de Jeanne. La jeune fille avait écrit à son fiancé. Philippe avait trouvé la lettre et réconfortait son cœur, en causant de loin avec celle qu'il aimait.

— Que veux-tu ? demanda-t-il en s'approchant.

J'ai obtenu de M. Stephens ce que je désirais.

— Ah !

— Ah !

Amine et le baron de Montjoie avaient poussé ce cri en même temps. Ils savaient sans doute quel désir le commodore Noir nourrissait au fond du cœur.

de 1,50 à 5 fr. la paire; les œufs de 45 à 50 centimes la douzaine.

Les betteraves de 15 à 25 c. le cent.

Foire de Cazals. — Il y avait une belle foire, mais on a traité peu d'affaires.

Belles paires de bœufs, mais il n'y a pas eu d'acquéreurs.

La foire de Duravel de samedi 5 juin, a réuni, comme d'habitude, sur le beau foirail de Duravel un ensemble considérable de bestiaux de choix. Le commerce manque d'activité; cependant il s'est traité un certain nombre d'affaires sur les bœufs d'attelage et sur les animaux destinés à la boucherie. Les prix sont sans changement.

Foire. — La foire de Gourdon quoique assez populeuse, a été presque nulle comme transactions. Les affaires sont toujours peu actives et les cours des bestiaux en baisse.

Vol. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, une tentative de vol a eu lieu à l'hôtel de l'Écu de France, tenu par M. Destrad à Gourdon. Des voleurs ont pénétré dans le bureau des messageries en faisant sauter l'espagnolette et en brisant un carreau de vitre. Tout a été bouleversé, mais ils n'ont pas eu le temps de faire main-basse sur l'argent contenu dans le tiroir, car ils ont été dérangés dans leur besogne par les aboiements des chiens de la maison et ont dû quitter au plus vite la place.

Un vol audacieux a été commis dans la nuit du jeudi au vendredi, au préjudice de M. Cambornac notaire à Catus.

Les voleurs se sont introduits dans le corridor, ont percé avec un fort taraira le volet et avec un ciseau à froid ont forcé le ressort du secret qui fermait ledit volet; ensuite, ils ont avec un diamant, fait un trou de 8 centimètres carrés à la vitre qui se trouve en face la serrure; de cette façon ils ont pu prendre la clef qui se trouvait en dedans. Une fois introduits dans le bureau du notaire ils ont, avec le même taraira, fracturé les tiroirs du bureau qui renfermaient l'argent. Ils ont emporté une somme de 3 à 400 fr., plus une chaîne de montre en or, etc.

La justice informe.

Un accident a mis toute la population de Luzech en émoi dans la soirée du mardi 1<sup>er</sup> juin.

Un enfant de 3 ou 4 ans, le petit Louis Dechènes s'approcha en jouant des bords du Lot et glissa tout à coup dans l'eau.

Pendant qu'on accourait aux cris désespérés de la mère et de quelques femmes, l'enfant emporté par le courant disparut soudain. Quand les secours arrivèrent il était trop tard.

On ne ramena le corps du petit noyé, qu'au bout d'une demi heure.

Fuite. — Le bruit court que M. Delpech, notaire à St-Sozy, canton de Souillac, aurait brusquement quitté sa résidence sans faire connaître sa destination. Suivant certains renseignements, il aurait pris cette détermination parce qu'il ne se croyait pas en mesure de tenir tête à la situation fort gênée dans laquelle il se trouvait.

Toutes les poudres sont dans la cale, mon commandant, dit Hippocrate en s'approchant le bonnet à la main.

— Bien. Nous arriverons à six heures du soir. Tu réuniras l'équipage sur le pont, quand on aura jeté l'ancre.

— Ce sera fait... comme ça ! mon commandant. Robert retourna auprès de M. Stephens. Il était midi.

Le vice-président des Etats confédérés s'assit au déjeuner des officiers, à la place d'honneur. Le moment de se séparer approchait. Ne fallait-il pas qu'il rejoignit son poste ?

Hélas ! l'est de la Virginie, qu'il allait traverser n'appartenait plus au Sud. Le Nord y tenait garnison. Il ne pourrait y passer que comme un parlementaire !

M. Lincoln lui avait délivré un ordre lui permettant de quitter Yorktown et d'y entrer avec telle escorte qu'il lui plairait de choisir. Au retour, cette escorte devait être composée de l'équipage du Simoun. On arriva en vue de la côte de débarquement vers six heures du soir. Hippocrate vint à son chef et lui dit :

— L'équipage est rassemblé, mon commandant.

Bien que maître Hippocrate eût reçu l'ordre de faire transporter toutes les poudres à fond de cale, il croyait encore que l'équipage se rassemblait pour saluer M. Stephens.

Beaucoup des marins du Simoun étaient Américain maintenant.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

d'autres personnes, se disant bien informées, prétendent que ce notaire a commis des faux en imitant les signatures de quelques uns de ses clients et même en apposant sur des actes rédigés par lui de fausses mentions d'enregistrement ou de transcription. La justice informe.

**Un percepteur assassiné.** — M. Lescalle, percepteur de Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), a été assassiné. Un voleur s'était introduit chez lui avec effraction. Le percepteur entendait du bruit dans la chambre voisine, se leva et se trouva en présence d'un individu armé d'un poignard et d'un revolver. M. Lescalle put saisir le voleur, mais il reçut trois coups de poignard dans l'abdomen. Son état est désespéré.

**Orage.** — Jeudi soir, vers onze heures, dit le *Gourdonnais*, un violent orage a éclaté sur cette ville. Le tonnerre se faisait entendre à des intervalles très-rapprochés et les éclairs sillonnaient le ciel presque sans interruption. Une pluie torrentielle est tombée pendant près d'une heure. Somme toute, beaucoup d'eau, mais pas de grêle, heureusement.

**Solstice d'été.** — C'est durant le mois de juin que se produit le solstice d'été, le 21, à midi 50. Ce moment d'arrêt du soleil marquait aux Arabes le début de leur année.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

DEUXIÈME CONCERT DE L'ORPHEON

Comme il est fatigant de redire éternellement les mêmes rengaines sur les éternels concerts ! Voilà mon 22<sup>e</sup> article en trois ans — je viens d'en faire le compte — et pourtant il faut s'exécuter ; mais cette fois, au moins, tant pis, le courage nous manque et notre procès-verbal du concert de dimanche sera sommaire.

M. Chevalier, malade, n'a pas paru. L'Orpheon a été d'une perfection désespérante ; M. Poudou a une fois de plus prouvé son talent bien connu. M. Cubaynes et M. Rollès ont été fort goûtés comme toujours. Quant à M. Cahuzac, « l'enfant de Cahors » et à M<sup>me</sup> Aubran, ils ont été les plus fêtés, les plus applaudis, les plus admirés de tout le monde, et ce n'était que justice.

Donc, succès ordinaire, et à tous éloges ordinaires ; ça été une bonne soirée, un peu chaude peut-être, et c'est ce qui explique pourquoi il y avait moins de monde que jadis, au parterre surtout.

On y éprouve pourtant des jouissances subtiles à l'audition des morceaux connus et classiques. Ainsi je ne saurais trop remercier M. Pezet de nous avoir chanté, même imparfaitement, *Le Lac* de Lamartine, musique de Niedermeyer ; la musique, mieux que le reste, conserve et nous ramène nos souvenirs. C'est à une audition antérieure de ce morceau que je dois une ferveur Lamartinienne un peu récente, et j'ai été bien aise de revenir sur mes impressions de jadis pour les contrôler ; — il en va ainsi pour tous. — Tout le monde a ses préférences et des morceaux de choix ; on les entend dits autrement qu'on les a entendus jadis, et cela remue en votre âme des souvenirs — ou des regrets — exquises et qui font tout le prix de ces spectacles où l'on risque de rencontrer, en habit noir, le Méphistophélès, ou le Guillaume Tell, ou le Trouvère de ses rêves.

Mais il y a aussi des joies littéraires profondes pour les amateurs même classiques. C'est qu'en effet, à ce point de vue, il n'y a peut-être pas de spectacle comparable à celui des Concerts, surtout quand ils ne veulent pas être classiques ; pour ma part, telle chanson *Sur la Place de la Bastille*, me fait rire aux larmes, telle autre :

Il n'a pas de parapluie,  
Ça va bien quand il fait beau ;  
Quand il tombe de la pluie,  
On est mouillé jusqu'aux os.

me paraît un document inappréciable pour ceux qui, un jour, écriront l'histoire de la sottise française au XIX<sup>e</sup> siècle ; tel monologue absurde, telle romance avec parlé, comme la *Noce de Greuluchet*, sont des documents épiques qui seront tout aussi dignes d'intérêt que la *Chanson de Roland* et tout aussi pleins de renseignements sur nos mœurs ouvrières ; et ce n'est pas seulement ce côté grivois ou bête de la chanson qui m'intéresse, c'est encore l'ensemble des lieux communs qui composent le répertoire ordinaire des concerts qui ne peut me laisser indifférent.

En effet, cherchez bien ; dans tout spectacle de ce genre, en dehors de cet élément comique dont nous venons de parler, l'inspiration est triple pour ainsi dire, et vous y trouvez bien tout ce qui paraît composer la vie française : l'amour, le vin, la patrie ; même quelquefois, comme dans les *Sapins* ou dans les *Rameaux* de dimanche on peut démêler une autre source de poésie, Dieu ; mais ce genre, de plus en plus mal porté, tend à disparaître sans retour.

La patrie, d'ailleurs, n'est guère plus heureuse en général. Les poètes qui la chantent dans les recueils populaires que l'on achète à un sou dans les foires, font des vers faux, et par dessus

le marché ne savent guère leur histoire, si bien qu'il faut revenir soit aux vieilles machines romantiques comme la *Démence de Charles VI*, soit aux morceaux classiques, le *Cheur des Soldats de Faust*, l'air du *Chalet*, le duo de *Guillaume Tell* pour pouvoir réellement être ému et se plaire à des choses qui ne soient pas indignes de ce sentiment que j'ai peur de voir se perdre comme l'autre.

Le vin au contraire ; il a ses chanteurs et ses poètes, il a ses musiciens d'élite, et pour ne pas sortir du répertoire de l'Orpheon, ceux qui chantent si bien le *Chœur du Comte Ory* :

Qu'il avait de bon vin  
Le seigneur châtelain...

et le cidre de Normandie :

Mon bonheur toujours sera  
La...

ne nous dédiront pas. De plus, ici tout le *Caveau* fournit des ressources inappréciables et d'une valeur diverse, sans doute. Mais on se souvient peu du *Caveau* ; la mode est aux chansons plus récentes, le *Petit Bleu*, par exemple, moins bonnes, mais plus connues.

La mode est surtout à l'amour. Si les mésaventures amoureuses fournissent ample matière à ce répertoire, ceux qui connaissent le goût français pour les mésaventures conjugales et les piquantes histoires qui en découlent, ne s'en étonneront, je l'espère, ni ne s'en plaindront outre mesure. Ce côté de gaberie traditionnelle est un des éléments essentiels de notre race. Des fabliaux à nos jours ; on peut le suivre à la trace, de Villon à Marot et de Marot à Rabelais et à Regnier, de Regnier à Molière, de Molière à Voltaire et de Voltaire à Hugo. Puisqu'il est chez les plus grands, faut-il admirer qu'on le retrouve chez le peuple ? Mais il y a aussi l'inspiration vraiment amoureuse et éthérée, cet amour que le romantisme aura mis à la mode — en vers tout au moins — ce concept métaphysique de l'amour en soi. Nous en avons eu deux chants, dans l'*Atelua d'amour* de Faure :

Saluez, c'est l'Amour qui passe.  
Atelua ! vive l'Amour !

et dans la romance que nous chantait M<sup>me</sup> Aubran.

Et ceci nous amène à parler de la forme de ces chansons. Il y en a qui sont de poètes, c'est certain ; mais combien d'autres qui sont d'un sot... celle-ci est du nombre. Et si jamais on veut savoir ce qu'un sentimentalisme qui s'ignore peut faire jaillir de sottises sous la plume d'un rimeur médiocre, on n'a qu'à songer à cette chanson de beuglant :

Nous sommes trois jeunes garçons  
Et vous êtes trois demoiselles...

ou aux paroles plus prétentieuses de *Connais-tu l'Amour* ? Quelle poésie ! Je ne cite qu'une strophe, mais elle est ravissante :

Belle aux cheveux d'or, connais-tu l'amour ?  
— Comme tout le monde en rêvant un jour,  
Il a dit mon nom avec tant de charmes  
Que j'ai cru tenir l'éternel bonheur ;  
Hélas ! j'ai depuis versé tant de larmes,  
Que c'est par les yeux qu'est parti mon cœur.

Et c'est là le ton général et la forme de ces romances. Certes, ceux qui, dans cent ans, liront ces vers et sauront qu'il y a eu en France, à l'époque où on les écrivait, des Parnassiens, et même des raffinés délicieux, ne pourront jamais croire au succès qu'auront eu ces fariboles.

Et cependant, sur ces paroles plus qu'étrangères, on a trouvé le moyen de mettre de la musique exquise. Vous souvient-il de cette délicieuse valse qui est sur les paroles du *Petit Bleu* qui vous ra...ra...ravigotte ? ou même de l'air de *Connais-tu l'Amour* ? C'est par là qu'elles vivent, et Beaumarchais avait bien raison : « Ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante. » Mais il n'en est pas moins intéressant d'écouter quelquefois ces choses et d'en parler pour les commentateurs futurs. Qui eut dit à l'auteur de la *Chanson de Brunissend* et à celui qui a fait le *Dict de l'âne qui brasse* que son témoignage serait un jour historique et ferait le fond d'un mémoire couronné par l'Institut ?

O. GOURDIN.

**Variétés**

**MŒURS ANNAMITES**

LES THÉÂTRES ANNAMITES

(Suite).

L'existence de l'annamite, toute insouciante qu'elle soit, a cependant des scènes surprenantes par une certaine beauté typique, beauté augmentée de la magnificence et de la pure clarté des nuits de l'extrême Orient.

Le tiers au moins de la population annamite vit sur l'eau. Le jour, les jonques restent amarrées à la rive ; la nuit, elles sillonnent les arroyaux aux bras et aux méandres innombrables dus à la nature sablonneuse du terrain et aux pluies torrentielles qui l'inondent durant six mois de l'année. Les eaux croissent démesurément et, dans leur course impétueuse, érodent les berges. C'est là l'origine des nombreuses baies qu'on y remarque. Les bords sont couverts de jonques qui attendent le moment propice pour aller à la pêche. Les unes font de longues traites dans l'in-

térieur où elles vont acheter du riz ou du poisson ; les autres ne dépassent guère un rayon de quelques kilomètres. Ces bateaux indigènes sont suffisamment grands pour contenir tout le personnel domestique. Ils sont munis d'un toit portatif en paillettes ou en bambou demi-circulaire et posé à égale distance des deux bouts. Ils servent de cuisine, de salle à manger, de chambre à coucher, de cellier et aussi de chenil. L'arrière est plus élevé que l'avant ; c'est là que se tient le rameur. A côté de lui est accroupi un chien qui aboie au moindre bruit.

Il n'est pas un annamite, riche ou pauvre, qui n'ait son roquet. Les européens le savent de reste. Promenez-vous dans un village, vous, français, vous êtes assailli par une meute de chiens qui hurlent de tous leurs poumons. On dirait qu'ils sentent le conquérant, à l'exemple de leurs maîtres. Ils partagent en quelque sorte sa haine. Rien de plus hargneux qu'eux. D'abord, c'est un reniflement prolongé qui s'accroît peu à peu. Dès qu'ils vous aperçoivent, l'aboiement commence et tous les cerbères du bourg y répondent. Vous vous estimez encore heureux, si l'un d'eux, plus animé et plus terrible, ne vous emporte point un morceau de votre jambe. J'ai connu un garde-forestier qui ne sortait jamais qu'avec son fusil à deux coups et qui décimait tous les chiens qui faisaient mine de vouloir l'entamer ou qui s'approchaient trop près de lui. Les habitants du village, qui savaient son habitude, avaient soin d'appeler leurs chiens dès qu'ils le voyaient paraître. Cette manie de l'espèce canine annamite, a souvent suscité des conflits sanglants.

Mais je reviens au chant et à la vie des annamites sur les rivières.

Figurez-vous une de ces tièdes et superbes nuits comme on n'en rencontre que dans ce pays. Tous les pêcheurs sont à l'œuvre ou prêts à s'y mettre. Les mouches de feu sautillent par milliers dans les feuilles des arbres de la rive. On entend bruire les innombrables insectes qui couvrent cette terre luxuriante. Une âcre fumée d'opium s'exhale du sein des jonques et l'on écoute, dans une profonde rêverie, le son cadencé de l'aviron qui fait clapoter l'eau. On est doucement bercé par le bruit fin du filet jeté à l'eau et par la chute ruisselante des gouttes qui s'en échappent quand il est relevé. De temps en temps une étoile filante raye le ciel serein et disparaît. Soudain un gémissement sourd résonne au loin : c'est une voiture à buffes qui charrie du bois dans la forêt. Encore un murmure, encore un cri : c'est le chevreuil qui appelle sa compagne ; c'est le tigre qui va se désaltérer à la mare voisine ; c'est le coq sauvage, réveillé en sursaut, qui jette en l'air quelques notes aiguës et monotones ; c'est la brise qui souffle dans les arbres et fait soupirer les feuilles. Imaginez-vous vous trouver sur une jonque par une de ces belles nuits, fraîchement couché à l'arrière sur une natte en bambou. Vous aspirez l'air tiède et vous écoutez, dans une voluptueuse somnolence, ce ramage grandiose de la nature. Tout à coup, la voix du rameur retentit. Elle perce et domine tous les autres bruits. La jonque continue de fendre l'eau et de vous balloter de sa molle oscillation. Vous admirez les accents prolongés, s'élevant aux plus hautes notes et expirant dans un soupir final, tantôt tristes, tantôt joyeux, toujours attrayants par leur originalité sauvage. La musique n'en est certainement pas régulière ; mais les circonstances lui prêtent un caractère de grandeur qui vous ravit. Une rêverie plus profonde vous saisit et votre imagination, sur les ailes du zéphyr, s'envole dans des régions féeriques.

Mais quand votre esprit fatigué revient de sa longue course, il se prend à réfléchir ; il songe à l'indolence fatale de ce peuple. Sa vie est une vie d'abrutissement. Il passe sur la terre et s'en va, sans savoir ce qu'il est ni ce qu'il fait, sans aucune notion sur sa véritable destinée.

Pourquoi joue-t-il, chante-t-il ? Il est dans les mœurs de tous les peuples de se divertir et de chanter. L'annamite n'en fait pas un passe-temps, encore moins un art. Il se soumet à l'instinct de sa race. La routine préside à tous ses actes. Encore s'il les accomplissait sans danger pour l'innocence des enfants ! le mal serait moins grand et l'éducation ignoble de ces derniers ne présenterait pas, dans l'avenir, le même caractère de gravité. Quand les germes de la vertu ont été étouffés dans l'enfance, où pourraient-ils se reproduire encore ?

Un sous-officier d'infanterie de marine.  
(A suivre).

**BOURSE. — Cours au 8 juin.**

3 0/0.....	83 00
3 0/0 amortissable (ancien).....	82 00
3 0/0 id. 1884.....	85 10
4 1/2 0/0 ancien.....	106 35
4 1/2 0/0 1883.....	109 90

**Dernier cours du 7 juin.**

Actions Orléans.....	1,320 50
Actions Lyon.....	1,208 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	385 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	325 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	321 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	333 75

Etude de M<sup>e</sup> MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

**VENTE**

SUR SURENCHÈRE

A SUITE DE

**Saisie immobilière**

Adjudication fixée au vingt-six juin prochain, jour de samedi, à midi, par devant et à l'audience du tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que suivant procès-verbal du ministère de M<sup>e</sup> Cros, huissier à Castelnau, en date du deux février dernier, visé et enregistré, dénoncé par exploit du ministère de M<sup>e</sup> Baudou, huissier à Molières, en date du treize février dernier, aussi visé et enregistré ; ledit procès-verbal et l'exploit de dénonciation d'icelui transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-six février dernier, volume 405 numéro 6 et 7.

Il a été procédé, A la requête de M. Pierre Borderies aîné, surnommé Lucien, marchand de bestiaux domicilié à Lauzerte (Tarn-et-Garonne), qui persiste en la constitution de M<sup>e</sup> Jules Billières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne audit Cahors où il demeure.

Sur la tête et au préjudice de Jean Ressigeac, cultivateur, domicilié autrefois à Saint-Jean-le-froid, section de Thézels, commune de Castelnau-Montraiet, et aujourd'hui de la commune de Saint-Vincent (Tarn-et-Garonne).

A la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés :

1<sup>o</sup> Une pâture située au lieu de St-Jean-le-froid, commune de Castelnau, faisant partie du numéro 741 section G du plan de la sus-dite commune de Castelnau, d'une contenance de soixante-six ares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc dix-neuf centimes ;

2<sup>o</sup> Une vigne aujourd'hui en friche située audit lieu, faisant partie du numéro 742 mêmes section et plan, d'une contenance de dix-sept ares quatre-vingt-dix centiares, quatrième classe, d'un revenu de un franc vingt-cinq centimes ;

3<sup>o</sup> Une terre située audit lieu faisant partie du numéro 743, mêmes section et plan, d'une contenance de quarante ares, quatrième classe, d'un revenu de six francs ;

4<sup>o</sup> Une maison située audit lieu, faisant partie du numéro 743, mêmes section et plan, elle est construite en pierres, couverte en tuiles canal, à deux tombants d'eau, ayant une seule chambre au rez-de-chaussée avec galetas dessus, ayant sa porte d'entrée au midi et une fenêtre au levant sur évier ; d'un revenu de cinq francs ; à dix mètres environ au nord de la maison, se trouve une petite grange construite en pierres et couverte en tuiles canal, à deux tombants d'eau, ayant son entrée au levant.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés, situés au lieu sus-dit, sont la propriété dudit Jean Ressigeac, quoique portés à la matrice cadastrale de la commune de Castelnau, sur la tête du sieur Albiac Pierre, fils, propriétaire à St-Urou ; ils ont été vendus publiquement et d'autorité de justice le vingt-neuf mai dernier, jour de samedi à midi, par devant et à l'audience du tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées, au Palais de justice de cette ville, au plus offrant et dernier enchérisseur et aux clauses, charges et conditions d'un cahier des charges régulièrement publié et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés ont été vendus en un seul lot, le vingt-neuf mai dernier, ils ont été adjugés au prix de cent francs en sus des charges à M<sup>e</sup> Billières avoué près ce tribunal qui a été command en faveur dudit M. Borderies, poursuivant,

Mais par acte fait au greffe dudit Tribunal, le cinq juin courant, M. Antoine Pécharmand, marchand de bois, domicilié à Lafargue commune de Puycornet, Canton de Molières, (Tarn-et-Garonne), constituant M<sup>e</sup> Mazières pour son avoué, a surenchéri du sixième en sus des charges le prix desdits biens qu'il a déclaré porter à cent vingt francs en sus des charges.

En conséquence, la revente aura lieu le vingt-six juin courant, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors sur la nouvelle mise à prix de cent vingt francs en sus des charges ; ci 120 fr.

NOTA. — Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme, par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,  
MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le ..... juin mil huit cent quatre-vingt-six, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

## BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décamètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Eprouves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

## GRANDE PHOTOGRAPHIE DU CHALET

3, Rue du Parc, 3. — Près l'Hôtel des Ambassadeurs CAHORS

J. VALDIGUIÉ



Photographie instantanée par n'importe quel temps; derniers perfectionnements photographiques; accessoires de pose en tous genres; nouvelles fantaisies; assortiments de cadres noir et or genre ancien de tous modèles et de toutes grandeurs, dernière création.

Parmi les procédés inaltérables, je recommande tout particulièrement: photographies au charbon; phototypie; platinotypie; zincographie; héliogravure; illustrations; vignettes; peinture à l'huile; pastel; fusain; ferropressiata; épreuves bleues sur fond blanc ou épreuves blanches sur fond bleu; reproductions de dessins, gravures, monuments et travaux de toute nature, par n'importe quel procédé, jusqu'à la grandeur naturelle; travail livré à bref délai.

M. VALDIGUIÉ opère lui-même, tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir. Travail garanti irréprochable. Salon d'exposition permanent au rez-de-chaussée; atelier de pose au premier. Epreuves émaillées livrées dans 4 jours, à partir du jour de la pose.

Chromo-photographie pour la reproduction exacte des couleurs du modèle, procédé nouveau se pratiquant déjà en Angleterre.

## A LOUER

Avenue de la Gare, à CAHORS

## UNE TRÈS GRANDE SALLE

Parfaitement installée, avec Salon et laboratoire, pouvant servir de Salle de Café, Salle de Bal, etc., etc. S'adresser à M. FÉRANDO, jeune, avenue de la Gare.

## RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

## MAISON DES 100,000 PALETOTS

## ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habilllements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

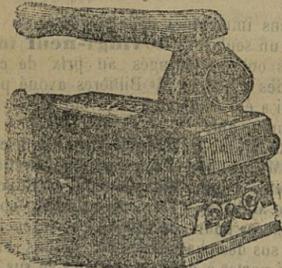
CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).



## NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses Couturières, Lingères, Confectionneurs Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

## PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

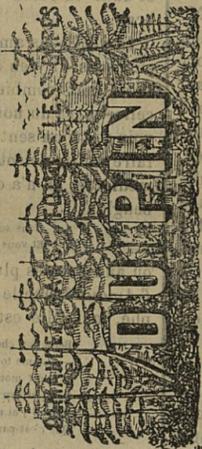
Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout : 120,000 fr. S'adresser à M<sup>e</sup> FERLU, notaire à St-Céré.

**GUÉRISON CERTAINE**  
DE TOUTES LES  
**Affections de la Peau**  
DARTRES, ECZEMAS,  
Psoriasis, Acné, etc.;  
des PLAIES et  
ULCÈRES VARIQUEUX  
considérés comme incurables par les Princes de la Science  
Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE  
11, rue St-Léon, à MELUN (S.-et-M.)  
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

**Histoire Ancienne de l'Orient**  
LIBRAIRIE CENTRALE DES BEAUX-ARTS, 13, Rue Lafayette, PARIS.  
Par François LENORMANT  
Continuée par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiques à la Bibliothèque nationale  
Tome V: Civilisation, Mœurs et Monuments de l'Assyrie  
Tome VI: Histoire de l'Égypte, les Pharaons, les Égyptiens, les Égyptologues, les Égyptomanes, les Égyptologues et les Égyptomanes.  
Tome VII: Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.  
L'ouvrage formera six volumes gr. in-8, illustrés de plus de mille gravures et cartes en noir et en couleur.  
Prix de chaque volume: Broché, 18 fr. — Relié, 24 fr.  
LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE. — L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MARS 1897.  
Payable CINQ francs par mois  
Livraison spécimen envoyée sur demande

## SURDITE & BRUITS

SONT GUÉRIS PAR LE D<sup>r</sup> GUERIN, Rue de Valenciennes, 17, à Paris. Traité par correspondance. Guide explicatif reçu gratis.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES  
Agréé par le Gouvernement

MÉDAILLE D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE

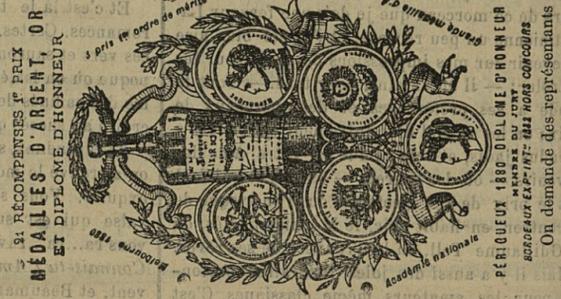
PERIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer.

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUIGENÉRIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



31 MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR

## L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. à 45 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb., pour recevoir la 1<sup>re</sup> liv.

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

## AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES